
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

84/033 du 11/01/84

SECRET N° _____ / MEN-DGAS-DPA-SP-P3
et nomination
portant titularisation de Mr. MAWA Nestor
Professeur de Lycée Stagiaire des Cadres de
la Catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo au titre de l'année 1978.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 25/80 du 15.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n°2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

D.F.P.

(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

D.G.B.

(/u le décret 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/FP-BE du 23.3.1965 réglonnant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret 67/304/NJT-DGE du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

D.C.F.

(/u le décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret 8/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret 81/012 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire en date du 17 Juin 1983 ;

SECRET :

ARTICLE 1er : Monsieur MAMA Nestor, Professeur de Lycée Stagiaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux. (Enseignement) de la République Populaire du Congo est titularisé et nommé au 1er échelon de son grade pour compter du 15.10.78 indice 830 ACC = néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où le soin sera./-

BRASSAVILLE, LE 11 Janvier 1984

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Pour le Ministre de l'Education Nationale en mission,

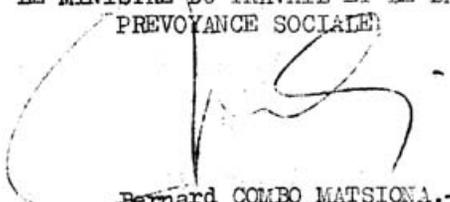
Le Ministre de la Culture et des Arts Chargé de la Recherche Scientifique,



J.B. TATI LOUMBA.-

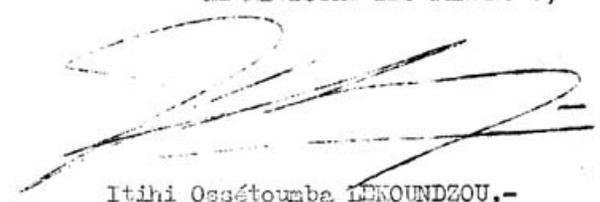
Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE



Bernard COMBO MATSIANA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,



Itihi Ossétoumbe LEROUNDZOU.-

//-) IMPLIATIONS :

MEN	2
DGAS	2
DPAA.....	3
DFP	2
D.G.B.....	2
D.C.F	2
B/SOLDE	2
FETRASSEIC	2
JORFC	2
B/COURRIER	2
INTERESSE	2
DOSSIER	2

